

## Préavis municipal no 30 relatif à l'arrêté d'imposition 2013

---

### Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

Rasul MAWJEE	1 <sup>er</sup> membre
René BARIONI	rapporteur
Katia ANNEN	
Laurent BACHELARD	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Maurizio DI FELICE	
Christian VERNEX	

s'est réunie les 20, 24 et 27 septembre 2012.

#### Excusés

Katia Annen et Claudine Bovet, le 20 septembre  
Christian Vernex, les 20, 24 et 27 septembre

#### Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies suite à la séance du 24 septembre.

Bien que la municipalité s'attende à une augmentation des charges financières en regard de l'évolution du montant des emprunts et des taux d'intérêts à moyen terme, elle est d'avis qu'il n'est pas opportun de modifier le taux d'imposition malgré les nombreuses incertitudes mentionnées dans le préavis.

En effet, elle souhaite avoir un peu plus de recul par rapport au nouveau système de péréquation cantonale et suivre l'évolution de la structure des contribuables avec le nouveau quartier Communet-Borgeaud. Elle désire également se pencher sur les effets de la situation économique au niveau des personnes morales, sur les reports de charges au niveau de la région, ainsi que sur l'influence de la nouvelle taxe sur les déchets.

La COFIN partage ce point de vue, ce qui justifie que l'arrêté d'imposition soit une nouvelle fois renouvelé pour une seule année.

Il a également paru intéressant à la COFIN d'attirer l'attention du Conseil communal sur le fait que si l'on additionne les charges d'exploitation annuelles liées à la réfection des Perrerets, des canalisations de la Grand-Rue, de la construction de la piscine et de la

## Préavis municipal no 30 relatif à l'arrêté d'imposition 2013

---

participation au Conseil régional, on arrive à un montant d'environ CHF 2'800'000.-, soit 5.5 points d'impôt. Elle estime donc qu'une baisse d'impôt n'est guère envisageable.

### Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

### **Le conseil communal**


- Vu - le préavis 30 relatif à l'arrêté d'imposition 2013;
- ouï - le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### **décide**

- I. - d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2013 tel que proposé par la municipalité;
- II. - de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation

**Préavis municipal no 30 relatif à l'arrêté d'imposition 2013**

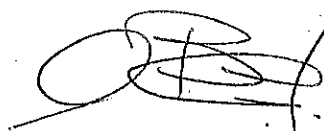
---

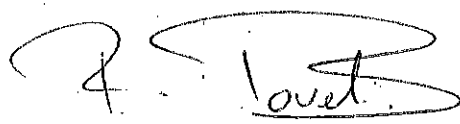
  
Rasul MAWJEE  
1<sup>er</sup> membre

  
René BARIONI  
Rapporteur

  
Katia ANNEN

  
Laurent BACHELARD

  
Claudine BOVET

  
Regina BOVET

  
Valérie CORNAZ-ROVELLI

  
Maurizio DI FELICE

Christian VERNEX

